

VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE BUDGET

11 DÉCEMBRE 2023
20 H

Séance spéciale budget du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 décembre 2023, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-482 Adoption du budget 2024
Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter le budget de la Ville pour la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que le budget doit prévoir des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le budget pour l'année 2024, prévoyant des dépenses de 54 704 000 \$ et des revenus pour un montant équivalent, tel que joint aux présentes;

DE PUBLIER le document explicatif (résumé) du budget 2024 dans le journal *La Relève*, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

2023-483 Adoption du programme triennal d'immobilisations
2024-2025-2026

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations doit présenter les modes de financement des dépenses en immobilisation;

CONSIDÉRANT que le programme présenté répond aux prévisions du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 totalisant 61 968 000 \$, tel que joint aux présentes;

DE PUBLIER le document explicatif (résumé) du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 dans le journal *La Relève*, distribué gratuitement à chaque adresse civique de la Ville de Varennes, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 51.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA